



Compte-rendu du conseil municipal du 27 Janvier 2015



Etaient présents: Mmes Andrée VIELVOYE, Marie-Renée EYMARD, Véronique LE GURUN
Caroline LE GURUN, Angèle LE FUR
Mrs Patrick LE FUR, Patrick SOUNY, Alan LE GURUN

Absents: Mrs Philippe LE FUR a donné pouvoir à Andrée VIELVOYE
Elsa BRUGALE a donné pouvoir à Patrick SOUNY
Gwendal LE ROUX a donné pouvoir à Angèle LE FUR

Secrétaire de séance: Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00

Madame le Maire précise qu'avant chaque Conseil Municipal, les sujets ont déjà été débattus en commission

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 Décembre 2014

Approbation à l'unanimité

2- Organisation sur l'instruction des autorisations d'urbanisme

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des scénarios proposés par AQTA (Auray Quiberon terre Atlantique) dans le cadre de la création d'un service instructeur en relais de la DDTM au 01/07/2015 :

- **1er scénario : Service instructeur traitant tous les actes**

Pour une moyenne de 20 dossiers à 127.75 € le coût estimé serait de 2 592 € pour la commune de Houat

- **2^{ème} scénario : Commune assurant l'instruction des CUa et DP sans taxes et service instructeur AQTA assurant le reste**

Pour une moyenne de 11 dossiers à 152.40 € le coût estimé serait de 1 652 €

Madame le Maire propose de choisir le scénario 2

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer la convention correspondante.

3- Création de poste

Madame le Maire fait part de son rendez-vous avec le Centre de Gestion concernant les salariés sous contrat. Afin de régulariser leur situation. Elle propose à l'assemblée :

- la création de deux emplois permanents de CHAUFFEUR DE BUS à temps non complet : Un emploi à 17.5h/semaine et un emploi à 10h/semaine.
- la création d'un emploi permanent D'ADJOINT TECHNIQUE à temps non complet à raison de 8 heures par semaine. (Poste entretien et accueil au bloc sanitaire en saison)

La rémunération et le déroulement des carrières correspondront aux cadres d'emplois concernés.

Les postes pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

La modification du tableau des emplois sera effective à compter du 1^{er} Février 2015

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de créer ces 3 postes

4- Proposition d'adhésion à Rivages de France

Madame le Maire fait part d'un courrier de Rivage de France proposant à la Mairie de Houat d'adhérer à Rivages de France qui a pour rôle d'animer le réseau des gestionnaires des sites du Conservatoire du Littoral.

Après débat, les membres du Conseil Municipal ont décidé de ne pas adhérer.

5- Proposition d'adhésion à l'opération groupée audit et renégociation des Marchés d'Assurances

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition d'adhésion à l'opération groupée Audit et renégociation des Marchés d'Assurances organisée par la société CONSULTASSUR à compter du 1^{er} Février 2015 pour une prise d'effet des nouveaux marchés au 1^{er} Janvier 2016.

Le montant des honoraires liés à la dite prestation est de 1 000 € H.T.

Ce montant sera payable :

- 25 % au lancement de la mission
- 50 % à la date de lancement de la consultation (publication des APC)
- 25 % à la remise du rapport d'analyse et classement des offres

Les frais de déplacement étant partagés entre les communes participantes.

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à signer d'adhésion

6- Notification de contribution SDIS exercice 2015

Madame le Maire fait part de la notification de contribution du SDISS (Service départemental d'incendie et de secours) pour l'exercice 2015

Le Montant de la contribution annuelle demandée est de 2 972 €.

(Le règlement se fera en 3 fois sur présentation de titres de recettes émis par le SDISS)

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le montant de la contribution.

Un membre du Conseil Municipal demande à Madame le Maire où en est le projet de casernement. Elle précise que la commune devra être propriétaire de 1 000 M2 en zone constructible pour faire avancer ce projet de casernement

7- Convention avec le Conseil Général pour la délivrance des cartes insulaires

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la convention proposée par le département du Morbihan pour les modalités de délivrance des cartes insulaires dans le cadre de la délégation de service public relative à la desserte des îles du large.

Le délivrance des cartes insulaires se faisant en 3 étapes : Commune – Conseil Général – Compagnie Océane

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention

8- Nouveau tarif portuaire suite à la commission portuaire

1- Les Taxes Passagers et Marchandises

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition émise lors du Conseil Portuaire du 21 Janvier 2015 de récupérer les taxes sur les passagers et les marchandises directement par la commune sans passer par les douanes et propose de voir avec le Conseil Général pour mettre en place ce recouvrement direct des taxes.

Après débat les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à faire les démarches et à proposer lors du prochain Conseil Municipal de délibérer sur le recouvrement de ces taxes

2- La taxe régie site portuaire

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de décider que la taxe Régie Site Portuaire Houat 1.50 % sera due sur toutes les ventes réalisées par les bateaux de pêche ayant un mouillage dans le port et qui utilisent les installations et services du port de Houat.

Après avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de l'application de cette taxe.

9- Situation du service médical à Houat

1- Continuité des soins médicaux

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du suivi des soins médicaux suite au nouveau planning du Dr Richard PUYDUPIN qui propose ponctuellement d'être présent sur l'île une semaine sur deux à certaines périodes de l'année. Une réunion a eu lieu à l'ARS pour essayer de mettre en place une continuité des soins. Armelle LE ROUX, infirmière du SSIAD, pourra sur prescriptions médicales assurer les soins infirmiers pendant l'absence du médecin. Pour tout autre problème médical il faut faire le 15.

2- Révision des baux : logement du médecin et du cabinet médical

Comme prévu dans les baux, nous avons proposé au médecin les nouveaux loyers suite à la révision :

- Le loyer mensuel concernant le logement du médecin doit passer de 420 € à 434 € au 1^{er} janvier 2015
- Le loyer mensuel concernant le cabinet médical doit passer de 110€ à 117 € au 1^{er} janvier 2015

Lors de sa rencontre avec Madame le Maire, Le docteur Richard PUYDUPIN refuse l'augmentation de son loyer pour son logement et demande à payer 110 € à l'année pour le cabinet médical

Après débat, l'ensemble des membres du Conseil Municipal a décidé d'appliquer la révision des loyers comme il était précisé dans les baux

10- Acquisition par Monsieur CROMBE de la parcelle AE 1286 de 5 M2

Madame le Maire fait part aux membres du conseil Municipal de la demande d'achat réitérée de la parcelle AE 1286 d'une superficie de 5 M2 par Monsieur et Madame CROMBE.

Cette demande a été formulée suite à l'arpentage qui a été fait par AG2M. et qui avait été demandé à Mr CROMBE par délibération du 19 Août 2010 qui aurait accepté le principe de la vente sous cette réserve sans en fixer le prix.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre la parcelle à 150 € le M2 soit 750 € (sept cent cinquante euros) les 5 M2. (Prix pratiqué depuis 2012 pour la vente des petites parcelles communales en centre bourg

11- Formation des élus

Une documentation a été remise aux élus afin de leur permettre de faire un choix dans les formations proposées. Madame le Maire, en fonction des choix, fera le nécessaire pour la mise en place de ces formations

12- Convention avec EMS (Entente Morbihannaise du Sport Scolaire)

L'association Entente Morbihannaise du Sport Scolaire propose aux communes du Morbihan de participer à la mutualisation de matériels comprenant des kits de matériels sportifs qui permettent à chaque école du département de pratiquer des activités physiques et sportives variées dans de bonnes conditions. Une participation est demandée à chaque commune.

Après débat, les membres du Conseil Municipal ont décidé de ne pas participer à cette mutualisation.

13- Commission de surendettement

Monsieur JERRETIE, Trésorier de la commune a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Madame le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public et qu'il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables. L'état de ces valeurs se constitue de loyers impayés d'octobre 2010 à février 2012 pour un montant de 3361.41 €. Madame le Maire propose l'admission en non-valeur de cette créance

Après avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'admettre en non-valeur cette créance

14- Question diverses

a- Cotisation Association des Maires du Morbihan

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de cotisation faite par l'Association des Maires du Morbihan pour l'année 2015.

Le montant de cotisation demandée est de 77.55 €
(soit 0.296 € * 262 Habitants)

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le montant de la cotisation

b- Attribution des lots gros œuvre et cloisons sèches- Plâtrerie et Isolation

Madame le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du résultat de l'analyse effectuée par la commission de l'appel d'offre qui s'est tenue ce jour. Elle portait sur 2 lots qu'il avait été décidé de relancer. Il est donc proposé de retenir les entreprises suivantes :

1- Pour le lot N° 1 gros œuvre :

DINAM Construction pour un total H.T. 187 958.19 €

2- Pour le lot N° 7 Cloisons sèches – Plâtrerie – Isolation

BRETAGNE MURS ET COULEURS pour un total H.T. de 46 890.81 €

Après avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer les marchés

c- Projet de restauration rapide à emporter pour la saison d'été 2015

Madame le Maire fait part aux membres du conseil Municipal de la demande d'Alice POGGIOLI pour l'installation d'un « food truck » pour préparer et vendre de la restauration rapide à emporter près du bloc sanitaire dans le vallon pour la période juillet et août 2015.

Après Avis des membres du Conseil Municipal 9 voix pour et 2 voix contre, il sera demandé à Alice POGGIOLI :

- **De faire une demande de compteur forain**
- **De s'engager à respecter les horaires**
- **De gérer le problème des poubelles**

Madame le Maire clôt le Conseil Municipal à 19 h 20